

Edito

L'hiver 2023-2024 est à l'opposé de ce que nous avons vécu l'année dernière. Si la pluviométrie très importante a permis de recharger les nappes, celle-ci a perturbé les semis d'automne et de printemps, l'implantation de certaines cultures et le travail du sol hivernal. Paradoxalement, le mauvais enracinement des cultures les plus impactées par les excès d'eau augmente leur sensibilité à une éventuelle période de sec ou de chaleur au printemps ou en été. Il serait paradoxal de devoir sortir les enrouleurs pour faire lever nos semis à venir après tant de pluies, néanmoins cela s'est déjà vu.



La mobilisation des élus et des collaborateurs de la chambre d'agriculture a été très importante tout l'hiver sur les questions de la réglementation sur l'eau, tant la pression de celle-ci reste importante.

Notre gestion collective a montré encore une fois notre sérieux pour gérer cette ressource si importante. Partager l'eau en transparence est important vis-à-vis de la société, il est regrettable que l'importance de la sécurisation de l'accès à l'eau pour l'agriculture ne soit toujours pas un enjeu partagé par tous et que la réglementation n'aille pas dans ce sens...

En attendant, l'Inf'Eau reste le moyen de vous informer de l'actualité pour cette nouvelle campagne.

Bonne lecture, Bonne saison estivale, bonne saison d'irrigation, aussi peu que possible, autant que nécessaire, à toutes et à tous.

Denis Laizé, Président de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire








Météo

Météo des semaines passées

	Pluviométrie en mm		
	Semaine 15	Semaine 16	Semaine 17
Beaucouzé	5.7	1.1	13.4
Saint Mathurin	2	0.7	13.9
Angrie	12	2.8	26.9
Cholet	3.3	1.6	16.9
Doué-La-Fontaine	2.3	1.5	14.3

Source : Weather Measures

Prévisions météo à 7 jours

	Vendredi 03/05	Samedi 04/05	Dimanche 06/05	Lundi 06/05	Mardi 07/05	Mercredi 08/09	Jeudi 09/09
Temps							
T° min / max (°C)	7/16	9/16	6/15	5/16	8/17	9/16	8/19
Pluie (mm)	1.3	13.4	1.5	0	5.4	0	0
ETP (mm)	2.8	1.3	2	3.2	3.3	2.1	3.9

Sources : MétéoCiel / MétéoFrance / Plein Champ

(icônes météo www.freepik.com)

Après un weekend pluvieux, le retour du soleil est prévu à partir du milieu de semaine prochaine

Eaux superficielles :

Débit des cours d'eau de référence (Source : DDT) avec la date

Débit des cours d'eau de référence au 30/04/2024												
	L	M	M	J	V	S	D	Seuil de printemps				Module
	22/04	23/04	24/04	25/04	26/04	27/04	28/04	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	m3/s
Oudon	7,67	7,34	7,2	6,91	7	8,16	14,3	5,83	3,02	0,6		8,16
Layon	1,59	1,53	1,49	1,55	1,58	1,96	2,72	1,1	0,8	0,4		3,94
Hyrôme	0,567	0,561	0,549	0,56	0,547	0,698	0,8	0,3	0,17	0,06		0,9
Aubance	0,463	0,451	0,446	0,449	0,442	0,494	0,51	0,3	0,2	0,06		0,56
Evre	1,83	1,72	1,65	1,74	1,84	3,18	3,49	1,2	0,8	0,25		3,42
Mayenne	nc							23,3	16,4	4		39
Loire	855	823	792	779	762	758	784	nc	290	127		843
Erdre	1,94	1,81	1,83	1,92	2,08	2,48	4,43	0,399	0,256	0,077		2,66
Brionneau	0,193	0,193	0,187	0,184	0,172	0,181	0,264	0,132	0,068	0,013		0,44
Sarthe	47,5	45,5	45	44,6	44,3	47,2	66,3	29,4	22,5	7		47,3
Loir	32,9	32,2	32,5	32,5	32,2	33,9	45,6	20,8	16,2	5,5		31,7
Authion	855	823	792	779	762	758	784	nc	290	127		676
Zone d'alerte régi par un arrêté interdépartemental												
Moine	1,53	1,42	1,49	1,74	1,52	3,12	2,86	0,6	0,45	0,031		3,2
Sevre N	nc							1,32	0,33	0,27		9,14
Sangueze	0,265	0,248	0,239	0,264	0,266	0,73	1,06	0,026	0,015	0,01		

La situation hydrographique est très favorable, avec aucun cours d'eau en dessous du seuil de vigilance.

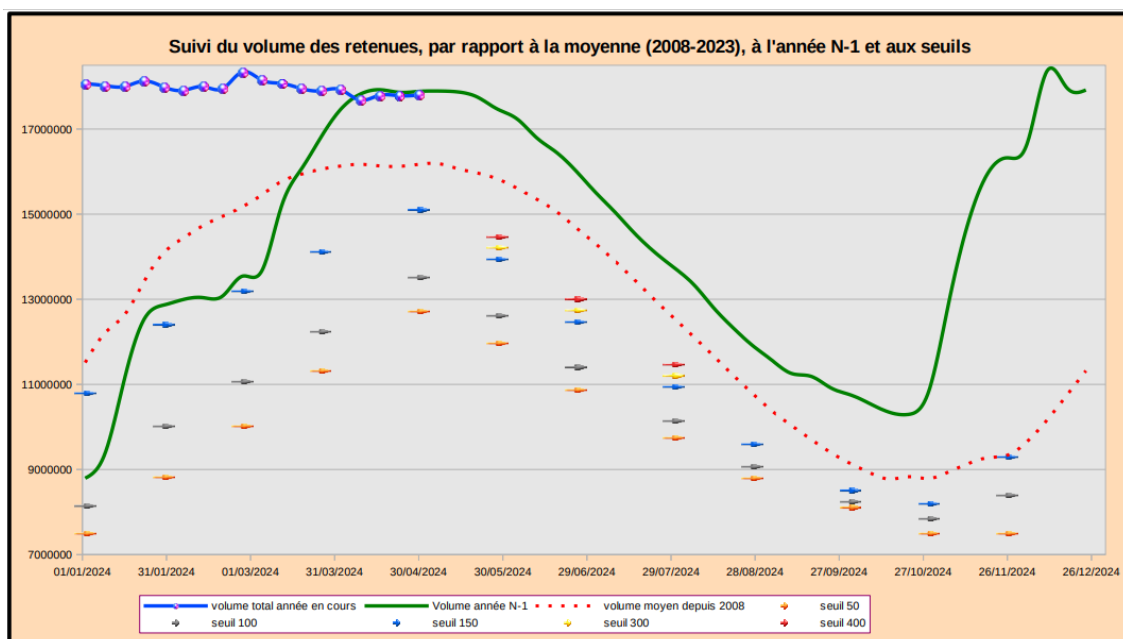
Réserve du Ribou/Verdon au 30 avril 2024

Volume total : 17,80 Mm3

Soutien d'étiage réglementaire : 200 l/s

Volume disponible : 17,80 Mm3 (100%)

Surverse de Ribou : 0 l/s



Eaux souterraines :

Niveau des nappes aux piézomètres de référence (m NGF)

Niveau des nappes aux piézomètres de référence (m NGF) au 28/04/2024												
	L	M	M	J	V	S	D	Seuil de printemps				
	22/04	23/04	24/04	25/04	26/04	27/04	28/04	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	
Oudon Socle	51,06	51,07	51,1	51,13	51,12	51,13	nc	49,66	49,62	49,41		
Erdre Socle	53,39	53,38	53,38	53,38	53,38	53,44	53,47	53,25	53,06	52,32		
Mayenne Socle	46,76	46,78	46,82	46,87	46,87	nc	nc	46,14	46,02	42,9		
Romme-Brionneau Socle	54,97	55	55,01	55,05	55,05	55,04	55,04	54,63	54,6	53,92		
Layon Socle	74,67	74,66	74,66	74,67	74,68	74,69	74,69	74,32	74,22	73,72		
Aubance (Thouet-Ouère) Cénomaniens/sables	54,55	54,51	54,44	54,39	54,31	54,35	54,3	53,98	53,85	53,22		
Sud-Loire Séno-turonien	61,17	61,17	61,17	61,18	61,18	61,18	61,17	60,68	60,63	60,51		
Sèvre-Nantaise - Evre Socle	44,67	44,66	44,66	44,69	44,69	44,76	44,76	43,06	42,95	42,69		
Authion Moyen Cénomaniens/sables	43,7	43,7	43,71	43,71	43,72	43,72	43,73	43,31	43,26	42,59		
Authion Supérieur Séno-turonien	69,03	69,04	69,05	69,07	69,07	69,08	69,08	68,21	68,14	67,12		
Loir - Sarthe Aval Cénomaniens /sables	33,3	33,33	33,38	33,47	33,49	33,53	33,53	32,93	32,89	32,3		
Divatte Alluvions de Loire	3,79	3,77	3,75	3,77	3,83	4,15	4,18	2,6	2,1	1,34		
Alluvions de la Loire/Thau Seuil calé sur la station de Montjean	855	823	792	779	762	758	784	nc	290	127		
Authion Alluvions Seuil calé sur la station de Montjean	855	823	792	779	762	758	784	nc	290	127		

Tous les niveaux sont au-dessus des seuils de vigilances.

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Les mesures de gestion présentées ne concernent que les zones définies dans l'arrêté-cadre du Maine-et-Loire. Les mesures pour les zones faisant l'objet d'un arrêté cadre spécifiques (Sèvre-Nantaise, Dive-du-Nord et Thouet-Argenton) ne sont pas présentées.

USAGES	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Irrigation par aspersion des grandes cultures, prairies, vergers (hors lutte antigel) ou autres usages agricoles non spécifiés ci-dessous	Information des agriculteurs	Interdiction d'irriguer de 9h à 19h	Interdiction	Interdiction
Maraîchage, semences potagères et plants maraîchers		Auto-limitation	Interdiction d'irriguer entre 14h et 20 h	Interdiction d'irriguer entre 8 h et 20 h
Arboriculture en technique économes (goutte-à-goutte, micro-aspersion en pied)				Interdiction complète sur décision du préfet en cas de difficulté d'approvisionnement en eau potable ou d'impacts directs sur les milieux aquatiques.
Arrosage des petits fruits (cassis, groseille), des plantes médicinales et aromatiques, des jeunes plants arboricoles et viticoles		Auto-limitation	Interdiction d'irriguer entre 14h et 20 h	Interdiction
Horticulture et pépinières en technique économe (goutte-à-goutte, récupération des eaux, arrosage par marée haute - marée basse)		Interdiction d'arroser entre 14 h et 20 h	Interdiction d'irriguer entre 8 h et 20 h	Interdiction
Horticulture et pépinières hors techniques économes				

Aucune ressource n'est concernée par une restriction des usages actuellement.



numéro à contacter pour toute question sur l'irrigation : 02 53 57 18 27

Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646

49006 ANGERS

Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : N. PIHEE

Comité de relecture : E.PLESSIS

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



En période d'irrigation, retrouvez l'Inf'Eau chaque semaine sur <https://bit.ly/InfEau>